

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Saint-Patrice
Mardi 27 août 2024 à 18 h 30 au local 45 de l'école**

PRÉSENCES

Présent	Absent			Présent	Absent		
x		Stéphanie Lebel	présidente		x	Élyse Boyer	enseignante
x		Valérie Cousineau	vice-présidente	x		Chantal Grondin	enseignante
x		Mélina Bilocq	parent		x	Karine Guérin	enseignante subst.
x		Valérie Perras	parent	x		Isabelle Doiron	pers. soutien
x		Philippe Courchesne	parent		x	Viky Lanteigne	SDG
x		Jessica Lefrançois	subst.		x	Yves Boyer	communauté
x		Josée Thibeault	subst.	x		Corina-Maria Zosim	directrice

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La première séance du conseil d'établissement 2024/2025 est ouverte par la présidente à 18 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

CE24/25-01

Il est proposé par madame Jessica Lefrançois d'approuver l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public.
4. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2024.
5. Suivi au procès-verbal du 11 juin 2024.
6. Indexation des tarifs du service de garde Adoption
7. Calendrier des rencontres.....Approbation
8. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)
9. Information de la présidente du conseil d'établissement.
10. Information des membres du personnel de l'école.
11. Information de la responsable du service de garde.
12. Information du représentant de la communauté.
13. Information de la direction d'école.
14. Levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2024

CE24/25-02

Il est proposé par madame Valérie Cousineau d'approuver le procès-verbal du 11 juin 2024 tel que présenté par la direction de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

5. Suivi au procès-verbal du 11 juin 2024

Aucun.

6. Indexation des tarifs du service de garde

Faisant suite à l'indexation gouvernementale du 1^{er} juillet dernier, la direction présente le volet financier du service de garde et les règles régissant le tarif maximum pouvant être exigé des parents utilisateurs du service de garde :

CE24/25-03

Il est proposé par madame Stéphanie Lebel d'établir les tarifs maximums quotidiens au service de garde pour l'année 2024-2025 à :

- 9,50 \$ pour un élève ayant un statut de fréquentation « régulier »;
- 13,00 \$ pour un élève ayant un statut de fréquentation « sporadique »;
- 16,20 \$ pour une journée pédagogique.

Le tout, conformément au volet financier déposé par la direction.

Adopté à l'unanimité

7. Calendrier des rencontres

La direction dépose un calendrier de rencontres pour l'année 2024-2025. Sujet aux élections des membres du conseil lors de l'assemblée annuelle des parents, le calendrier convient à tous. À suivre.

8. Information de l'organisme de participation des parents (OPP)

Les points saillants de l'OPP en ce début d'année sont :

- Désherbage de la platebande en avant de l'école; un grand merci à Martine Hébert et sa fille Alexandra;
- Achat de ballons et installation d'une arche pour la rentrée des élèves;
- Idée d'une campagne de financement de vente de boîtes de légumes en partenariat avec les producteurs de la région; la direction consultera l'équipe à ce sujet et si l'équipe est d'accord, le projet aura lieu.

CE24/25-04

Considérant l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant les caractéristiques du fonds à destination spéciale ;

Considérant le plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur;

Considérant la règle 73-8 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries « Fonds à destination spéciale »

Considérant les pouvoirs du conseil d'établissement ;

Il est proposé par madame Mélina Bilocq de tenir une campagne de financement consistant à s'associer aux producteurs de la région et à vendre des boîtes de légumes au cours du mois d'octobre 2024. Les sommes amassées seront déposées dans le projet F4100 – Activités de financement OPP et serviront à payer des activités spéciales aux élèves. Advenant un déficit, il sera comblé par une nouvelle campagne de financement ou par le surplus du fonds à destination spéciale. Nous autorisons également la direction de l'établissement à effectuer tous les transferts appropriés en relation avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité

9. Information de la présidente du conseil d'établissement

Madame Lebel souhaite un bon début d'année à tous.

10. Information des membres du personnel de l'école

Madame Grondin mentionne que l'équipe se prépare à la prochaine rentrée.

11. Information de la responsable du service de garde

Madame Lanteigne étant absente, il n'y a aucune information à donner.

12. Information du représentant de la communauté

Monsieur Boyer étant absent, il n'y a aucune information à donner.

13. Information de la direction d'école

Madame Zosim mentionne que des travaux auront lieu sur la cheminée. La zone est sécurisée.

14. Levée de l'assemblée

CE24/25-05

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, madame Lebel propose la levée de l'assemblée à 18 h 55.

Ne pas oublier l'assemblée générale des parents le 10 septembre prochain à 19 h.

Adopté à l'unanimité

, présidente

Corina-Maria Zosim, directrice